

QUESTION DE SYNTHÈSE

Il est demandé au candidat

1. de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse.

2. de répondre à la question de synthèse:

- par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,
- en faisant appel à ses connaissances personnelles,
- en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.

Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

THEME : Flexibilité du travail et emploi des jeunes

1 – TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Q1 – Comment la conjoncture économique agit-elle sur l'emploi des jeunes ? (document 1) (1 pt).

Q2 – Calculez le taux de chômage par classe d'âge et faites une phrase avec celui des jeunes (doc. 2) (1 pt)

Q3 – En quoi le document 2 est-il révélateur des difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail par rapport aux autres classes d'âge ? (1,5 pts)

Q4 – Montrez et expliquez l'évolution de la part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes (doc. 3) (2 pts).

Q5 – Pourquoi les jeunes sont-ils surreprésentés dans les emplois temporaires ? (documents 1, 2, 3, 4) (2 pts)

Q6 – Expliquez pourquoi les jeunes diplômés subissent un phénomène de « déclassement » ? (doc. 4) (1 pt)

Q7 – Commentez la phrase soulignée, (document 4) (1.5 pts).

2 – QUESTION DE SYNTHÈSE

Après avoir expliqué les spécificités de l'emploi des jeunes, vous tenterez de les relier aux évolutions du marché du travail.

3 – DOCUMENTS

Document 1 :

Les jeunes comme volant régulateur de l'emploi ? C'est en tout cas ce que l'on constate en France. Lorsque la croissance économique ralentit et tombe en dessous du rythme habituel, c'est l'emploi des jeunes (15-29 ans) qui trinque, tandis que l'emploi des 30-49 ans demeure remarquablement stable. Inversement, lorsque l'activité s'accélère, ce sont surtout les jeunes qui servent à combler les besoins en main-d'œuvre. Tout se passe donc comme si la sécurité de l'emploi des trentenaires et des quadragénaires était obtenue en reportant sur les plus jeunes l'instabilité engendrée par les fluctuations de l'activité.

Pour expliquer ce phénomène, on peut évidemment mettre en avant le fait que les employeurs, lorsqu'il leur faut réduire la voilure, préfèrent se séparer de leurs salariés les moins expérimentés. Ils mettent donc à profit les périodes d'essai ou la fin d'un emploi à durée déterminée pour ajuster leur effectif.

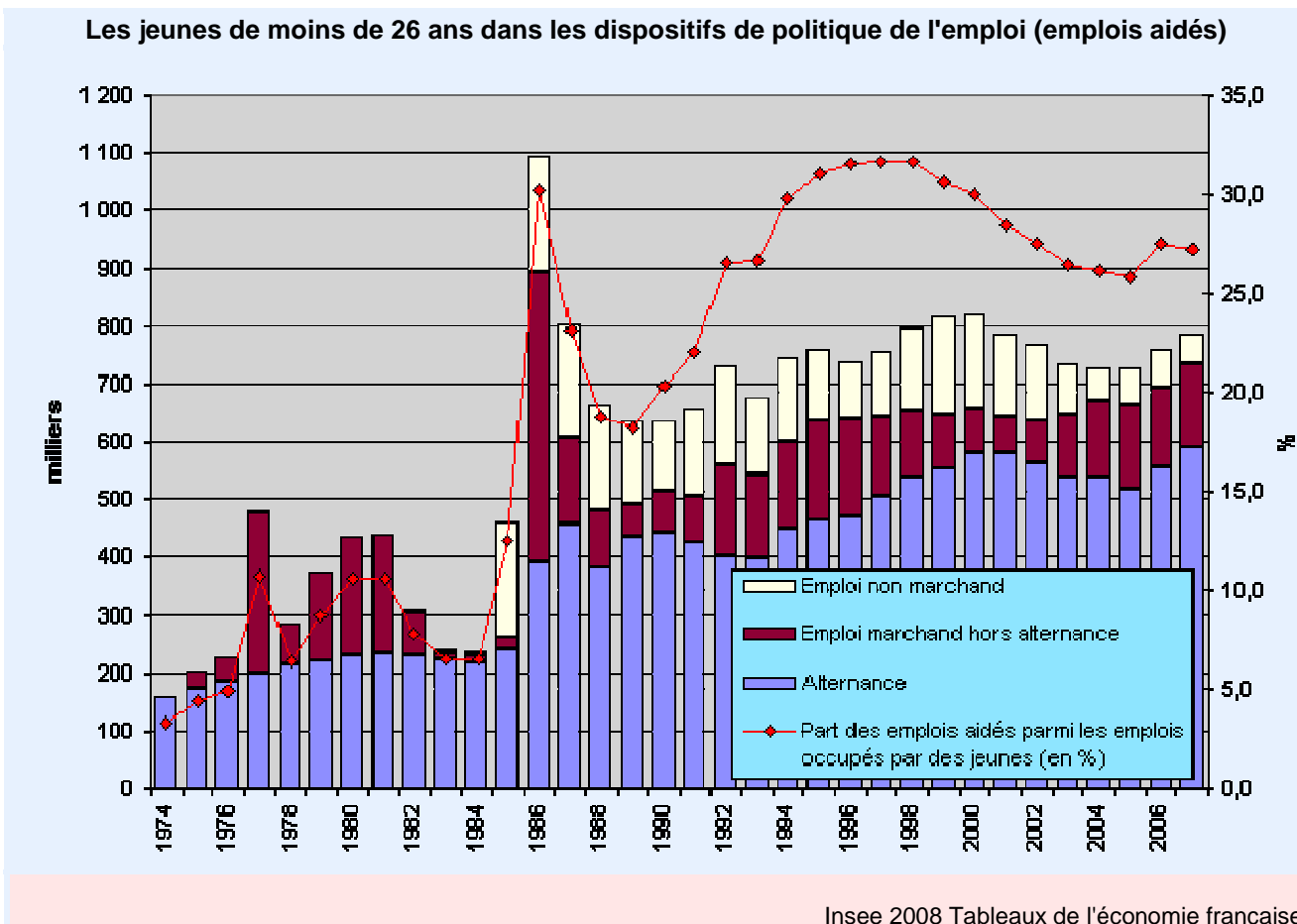
(Source : D. Clerc, *Alternatives économiques*, n°239, 2005)

Document 2 :

| La population active occupée selon l'âge et le statut des emplois en 2008 en % | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------|
| | De 15 à 25 ans | De 25 à 49 ans | 50 ans et plus | Total |
| Non salariés | 3,7 | 10,7 | 16,8 | 10,8 |
| Salariés | 96,3 | 89,3 | 83,2 | 89,2 |
| ...Intérimaires | 5,1 | 1,7 | 0,8 | 2,1 |
| ...Apprentis | 6,9 | 0,0 | | 1,4 |
| ...Contrats à durée déterminée (1) | 20,0 | 6,2 | 4,0 | 8,4 |
| ...Contrats à durée indéterminée (1) | 64,4 | 81,4 | 78,4 | 77,2 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Emploi total (en milliers) | 2 125 | 17 256 | 6 462 | 25 843 |
| Chômeurs | 495 | 1 185 | 338 | 2 018 |
| Taux d'activité en % | 35,2 | 89,4 | 58,3 | 70,1 |
| (1) Y compris contrats aidés | | | | |

Insee 2009 Formes et conditions d'emploi

Document 3 :



NB : **emploi non marchand** = emploi dans une administration publique ou dans une association

Alternance = Formation + emploi (contrat de professionnalisation + contrat de qualification + contrat d'apprentissage)

Document 4 :

Les jeunes occupent une position particulière sur le marché du travail par rapport aux autres actifs : taux de chômage élevé, part très importante des emplois de courte durée, phénomène de déclassement, salaires faibles, etc.

Pour expliquer ce phénomène, l'analyse économique s'appuie généralement sur la notion de processus d'insertion des individus. Cela revient à considérer que l'insertion professionnelle des jeunes est une succession d'étapes, une trajectoire mue par une dynamique individuelle. La plupart du temps, cette dynamique est analysée comme l'ajustement entre la productivité des jeunes et le coût du travail. Le diagnostic est le suivant : à la sortie du système scolaire, soit les jeunes en difficulté manquent d'expérience professionnelle, soit leur formation est globalement insuffisante. Ils rencontrent donc des difficultés d'insertion tant qu'ils n'ont pas acquis les compétences leur permettant d'aligner leur productivité sur leur taux de salaire, soumis aux minimas légaux conventionnels. La plupart des mesures de politique de l'emploi à l'égard des jeunes se sont appuyées sur cette conception et ont proposé des formes d'emplois spécifiques destinées à accélérer le processus d'insertion des jeunes en abaissant le coût du travail en contrepartie d'une formation et/ou d'une expérience professionnelle.

(Source : Fondeur et Minni, *L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail*, Economies et statistiques, n°378, 2004)

L'INSERTION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Introduction :

- *Amorce* = En arrivant au pouvoir, en juin 1997, Lionel Jospin annonce la création des *emplois jeunes*, qui sont des contrats de travail de droit privé d'une durée de cinq ans, conclus entre un jeune et un organisme public (mairie, rectorat...), pour un emploi de service public payé au SMIC. En 2008, Nicolas Sarkozy, décide de créer 330 000 emplois en contrat aidé pour amortir la hausse du chômage qui risque de toucher en priorité les jeunes en 2009.
- *Problématique* = L'existence de cette politique spécifique pour l'emploi des jeunes témoigne des difficultés que rencontrent les 15-24 ans (ou les 15-29 ans) pour trouver un emploi stable. Ces difficultés actuelles d'insertion dans l'emploi se sont-elles accrues par rapport à la génération précédente, celle du baby-boom qui a trouvé un emploi avant ou au début de la crise ? Pour quelles raisons les jeunes se trouvent-ils plus touchés par le chômage et l'emploi précaire que les adultes ? Cela provient-il des jeunes eux-mêmes ou de l'évolution du marché du travail ? Doit-on traiter le problème par des mesures spécifiques ou de façon globale ?
- *Annonce du plan* = Après avoir présenté la spécificité de l'insertion des jeunes dans l'emploi, nous essayerons de les relier aux évolutions du marché du travail.

1 – UNE DEGRADATION DE L'INSERTION DES JEUNES DANS L'EMPLOI...

A – LES JEUNES SONT PLUS TOUCHES PAR LE CHÔMAGE ET LA PRECARITE

Phrase introductive = Lorsque l'on compare les conditions d'entrée dans la vie active des jeunes ayant 15-24 ans (ou 15-29 ans) dans les années 1970 à celles des jeunes des années 2000, on ne peut que constater que ces derniers ont plus de mal à s'insérer dans l'emploi que leurs aînés :

- *Les jeunes actifs sont plus touchés par le chômage que les adultes* : près d'un jeune actif sur cinq (18,9%) est au chômage en 2008 contre moins d'un actif sur dix (6,4%) pour les actifs de 25-49 ans. De plus, le chômage des jeunes n'a cessé de progresser depuis la crise : 9% des jeunes actifs étaient au chômage en 1975, 15% en 2002 et 19% en 2008. Enfin, la durée du chômage des jeunes est de plus en plus longue. (**Q2, Q3, Doc 2**).
- *Les jeunes actifs subissent davantage les emplois précaires et les stages que les adultes* : 32% des emplois occupés par les jeunes ayant un emploi sont des emplois précaires (CDD, intérim,...) en 2008 contre 8% pour les adultes de 30-49 ans et 4% pour ceux de 50-64 ans. Cette précarité s'est accentuée au cours de la crise : en 1985, seuls 10% des emplois occupés par les jeunes étaient des emplois précaires. Cette proportion a triplé depuis (**Q3, Doc 2**).
- *Les jeunes sont souvent les bénéficiaires des emplois en contrat aidé*. En 2007, 800 000 jeunes connaissaient des emplois subventionnés par l'Etat pour connaître un apprentissage, un enseignement en alternance ou un contrat de requalification, soit 27% de l'emploi des jeunes. Ils étaient 200 000 dans ce dispositif en 1975, soit 5% de l'emploi des jeunes (**Q4, Doc 3**).
- *Les jeunes occupent moins souvent une profession indépendante que les adultes*. 3,7% des jeunes actifs ont créé ou ont hérité d'une entreprise en 2008 alors que 16,8% des 50-64 ans sont des non-salariés. Les jeunes doivent donc s'insérer sur le marché du travail en adoptant le statut de salarié (**Q3, Doc 2**).
- *Les jeunes, pour trouver un emploi, acceptent un relatif déclassement*. Ils occupent des emplois dont la qualification requise est inférieure à leur qualification individuelle. Ils sont donc surqualifiés pour l'emploi même si, au bout d'un certain nombre d'années, ils retrouvent un emploi correspondant à leur niveau de qualification. A cela s'ajoute, qu'à poste identique, les jeunes générations gagnent 25% de moins que les générations précédentes (**Q6, Doc 4**).

Phrase de transition = En d'autres termes, les jeunes, qui cherchent un emploi de nos jours, mettent plus de temps pour en trouver un et, lorsqu'ils en ont un, ils sont plus *vulnérables* (plus forte probabilité de connaître le chômage), ils sont déclassés et sont relativement moins payés que la génération précédente. La dégradation est manifeste mais est-elle la même pour tous ?

B – MAIS CE PHENOMENE EST RELATIF ET TEMPORAIRE

Phrase introductive = Tous les jeunes ne sont pas concernés par la recherche d'un emploi. L'insertion des jeunes dans l'emploi est à la fois progressive et inégal. Les jeunes sont plus *vulnérables*. Ils ont une forte probabilité d'entrée dans le chômage mais ils sont aussi plus employables (forte probabilité de sortir du chômage).

- *L'insertion dans l'emploi se fait plus ou moins tôt*. En 2008, 2 jeunes de 15-25 ans sur trois étaient encore scolarisés. Un sur quatre seulement avait un emploi et un jeune sur 20 connaissait le chômage, ce qui relativise le taux de chômage évoqué plus haut (**Doc 2**). Une partie des étudiants peuvent donc choisir des emplois intérimaires ou des CDD à temps plein ou à temps partiel pour effectuer des remplacements ou répondre à une augmentation temporaire de la demande afin d'arrondir leur fin de mois et/ou financer leurs études.
- *D'autre part, l'insertion dans l'emploi est plus ou moins longue*. A la sortie de leurs études les jeunes vont chercher leur premier emploi. Ils connaissent donc un *chômage frictionnel* lié au temps de l'obtention de l'emploi. Ensuite, ils vont devoir accepter des emplois précaires, ou des stages rémunérés ou des contrats aidés proposés par l'Etat pour acquérir une expérience professionnelle (**Doc 2 et 3**). A cette occasion, ils risquent de faire des allers et retours entre l'emploi et le chômage et de connaître le *chômage répétitif*. Au bout d'un certain temps, la plupart d'entre eux arrivent à décrocher un CDI, un emploi typique entre 25 et 30 ans (**Doc 6**).
- *Enfin, tous les jeunes ne sont pas touchés de la même façon par le chômage et la précarité*. Ces inégalités sont liées au *diplôme* (le taux de chômage décroît avec le diplôme). Les 2/3 des jeunes actifs diplômés du supérieur obtiennent un CDI mais ce sont les titulaires d'un BTS ou d'un DUT qui ont la probabilité la plus forte de décrocher un CDI à la sortie de leurs études. Elles sont liées aussi à *l'origine sociale*. Ainsi, plus d'un tiers des jeunes de 26-33 ans diplômés d'un Bac + 2 accèdent à une position de cadre supérieur lorsque leur père est lui-même cadre contre un huitième des fils d'agriculteurs ou un quart des fils d'ouvriers ayant le même diplôme.

Phrase de transition = Quelle est la part de l'évolution du marché du travail dans la spécificité de l'emploi des jeunes ?

2 – QUI RENVOIE AUX CONDITIONS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

A – LE MARCHÉ DU TRAVAIL EST DEvenu PLUS SÉLECTIF

Phrase introductive = Pour certains économistes libéraux, cette situation spécifique des jeunes sur le marché du travail doit être attribuée aux jeunes eux-mêmes qui ne seraient pas adaptés à un marché du travail devenu plus sélectif pour faire face à la compétition internationale.

- *Les jeunes n'auraient pas la qualification et l'expérience requises* pour occuper les emplois complexes de cette fin de siècle. Les entreprises ont donc privilégié en conséquence les diplômés ou les travailleurs dont elles disposent (les « *insiders* ») et qu'elles forment en interne. Elles ont donc tendance à sélectionner des diplômés pour des postes peu qualifiés afin de s'assurer une forte productivité sur ces postes, ce qui explique le « déclassement » d'une partie des jeunes (**Q5, Doc 1 et 4**). Ce déclassement a été accentué par la politique de l'Etat qui a incité de nombreux jeunes à poursuivre leurs études afin de diminuer les statistiques du chômage (un étudiant est un « inactif ») et d'adapter leur qualification aux exigences des entreprises. D'où une « inflation scolaire » qui a dévalorisé la valeur marchande du diplôme (**Q5, Doc 4**)
- *Les jeunes auraient un coût salarial trop élevé à l'embauche*. Le SMIC serait, ainsi, supérieur à la productivité marginale, celle du dernier jeune peu qualifié embauché. Les entrepreneurs renonceraient donc à l'embaucher, son coût étant supérieur à ce qu'il rapporte. C'est la raison pour laquelle les gouvernements ont diminué les coûts d'embauche et d'emploi des jeunes salariés peu qualifiés soit en procédant à des allègements de charges soit en subventionnant les emplois (contrats aidés) pour inciter les entreprises à les embaucher (**Q7, Doc 3 et 4**).
- *Enfin, les jeunes seraient devenus "allergiques au travail"* (Thèse de Rousselet). Ils en refuseraient les contraintes mais non la rémunération et les consommations qui lui sont attachées. D'où l'acceptation de l'intérim, des contrats aidés et des CDD qui offrent plus de liberté et leur permettent d'acquérir une expérience professionnelle (**Q4, Doc 3**). On est proche de la thèse du *chômage volontaire*.

Phrase de transition = Peut-on attribuer aux jeunes la responsabilité de la dégradation de leur statut ? Comment expliquer que le marché du travail soit devenu plus sélectif ?

B – LE MARCHÉ DU TRAVAIL EST DEvenu PLUS FLEXIBLE

Phrase introductive = Pour d'autres économistes, la situation spécifique des jeunes sur le marché du travail doit être attribuée à la conjoncture, au chômage de masse et aux politiques menées par les firmes et l'Etat pour y remédier.

- *Tout d'abord, la montée du chômage de masse a accru la compétition entre les jeunes*. D'une part, les entreprises ont pu faire le tri parmi tous les postulants à un emploi en donnant la priorité au diplômé quelque soit la qualification de l'emploi proposé. D'autre part, les jeunes ont dû accepter les emplois précaires qui leur étaient proposés sous peine de ne pas avoir d'emploi du tout alors que les générations du baby-boom ont eu la chance d'arriver dans un marché en plein-emploi et d'accéder immédiatement au CDI. La spécificité de l'emploi des jeunes n'est donc pas due à leur âge (*effet d'âge*) mais à leur génération (*effet de génération*). Le manque d'expérience supposé des jeunes n'est qu'un prétexte pour leur imposer ces emplois atypiques.
- *Ensuite, les emplois précaires permettent de tester les compétences des jeunes avant une embauche définitive*. Les CDD, l'intérim, les stages, permettent d'évaluer les motivations du jeune à moindre coût puisque l'entreprise peut s'en séparer à tout moment (**Q5**).
- *De plus, le marché du travail s'est flexibilisé de façon externe*. Les entreprises considèrent l'emploi des jeunes comme une variable d'ajustement. Les entreprises, pour s'adapter aux variations de la demande, ont développé les emplois précaires : CDD, intérim. Elles appliquent ces instruments de flexibilité, d'abord et avant tout, aux jeunes, dans la mesure où ils sont les derniers arrivés et où les travailleurs en place opposent une vive résistance à tout changement de statut. Lorsque la demande s'essouffle, l'entreprise met fin aux contrats précaires. Tout se passe comme si seulement une génération, celle des 30-50 ans, était au travail, protégée par son ancienneté et des syndicats peu engagés dans la défense des salariés précaires. On a donc une « segmentation » du marché du travail qui se fait au détriment des jeunes (**Q1, Q5, Doc 1 et 2**)
- *Enfin, en voulant traiter les jeunes de façon spécifique, l'Etat a accentué la flexibilité*. La création d'emplois aidés, c'est-à-dire subventionnés et spécifiques aux jeunes (TUC, CES, CIVP, emplois-jeunes, contrats aidés...), a eu pour effets de banaliser l'instabilité et la précarité des parcours des jeunes, de stigmatiser, aux yeux des employeurs, les bénéficiaires de ces contrats et de les habituer à bénéficier de réduction de charges salariales (*effet d'aubaine*) sans que la situation des jeunes sur le marché du travail s'améliore (**Q4, Doc 3**).

Conclusion :

- *Rappel de la démonstration* = L'insertion des jeunes dans l'emploi est donc plus tardive, plus lente et plus précaire dans les années 90 que pendant les trente glorieuses. Les inégalités entre générations s'accroissent. Ceci n'est pas dû aux jeunes eux-mêmes, mais aux conditions générales de l'emploi depuis la crise et aux choix faits par les entreprises et l'Etat qui aboutissent à une *stigmatisation* des jeunes.
- *Ouverture* = Ce conflit de générations camouflé a d'importantes conséquences sociales : marginalisation de la frange la plus défavorisée des jeunes ; dépendance et frustration d'une autre partie qui vivent plus longtemps chez leurs parents ; développement de la cohabitation juvénile liée à une scolarisation plus longue ; recul du mariage et des naissances lié directement aux difficultés d'insertion professionnelle... Cependant, la situation des jeunes dans l'emploi est appelé à changer dans les années qui viennent. D'une part, le départ des classes d'âges du baby-boom va offrir à la génération suivante moins nombreuse des emplois stables. D'autre part, les jeunes ont une forte employabilité (probabilité de sortir du chômage). En effet, lorsque la croissance économique redémarre, ce sont les jeunes qui sont employés en priorité (**Doc 1**).

